

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1724

présenté par

M. Rogemont, Mme Marisol Touraine, Mme Génisson, Mme Delaunay,
M. Jean-Marie Le Guen, Mme Lemorton, M. Christian Paul, M. Bapt,
M. Mallot, Mme Iborra, M. Jean-Louis Touraine, M. Gille,
Mme Biémouret, M. Juanico, M. Lebreton, Mme Orliac, M. Renucci,
Mme Pinville, Mme Crozon, Mme Fourneyron, Mme Got, Mme Marcel, Mme Massat,
M. Letchimy, M. Manscour, M. Bacquet, M. Pupponi, M. Goldberg, M. Vergnier
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 26

À la première phrase de l'alinéa 47, substituer au mot :

« plusieurs »,

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser le nombre de collèges qui composent la conférence régionale de santé, il convient de les détailler et non de laisser un décret les déterminer. Il est repris la composition telle qu'elle exista actuellement, de six collèges. Ces CRS sont composées de 120 membres à l'heure actuelle.

Dans l'hypothèse où ces collèges seraient fixées par voies réglementaire, il convient au Ministre d'en présenter le contenu à la représentation nationale.